

1. Informez-vous sur les espèces problématiques !

2. Annoncez les cas !

Via l'application de localisation «InvasivApp» ou au SFCEP.

3. Intervenez le plus tôt possible !

Plus les plantes sont nombreuses, plus les contraintes sont importantes et plus il est difficile et coûteux de les éliminer. Afin de limiter la propagation, il est primordial d'intervenir avant la floraison.

4. Supprimez les plantes et évitez la dispersion !

Une plante mature peut disséminer une grande quantité de graines aux alentours et se propager rapidement. Si la plante a déjà fleuri, couper les fleurs puis les évacuer (ordures ménagères / UTO).

5. Contrôlez et empêchez la recolonisation !

S'assurer de l'absence de repousses (rejets, jeunes plantules) pendant plusieurs années et, le cas échéant, éliminez-les dès que possible.

Plus d'informations:

Etat du Valais: www.vs.ch/web/sfcep/plantes-envahissantes
Info flora: www.infoflora.ch (sections «Néophytes» et «Carnet néophytes»)

Contact:

Commune: pierre.emery@icogne.ch / 079 455 30 09
SFCEP: SFCEP-valaiscentral@admin.vs.ch / 027 607 10 20

Gaillet jaune



Privilégiez les espèces indigènes pour embellir vos jardins !



Amélanchier

MERCI POUR VOTRE PRÉCIEUSE AIDE



Commune d'Icogne



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Wald, Flussbau und Landschaft



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



NÉOPHYTES ENVAHISSANTES

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

COMMENT LUTTER ?



Séneçon du Cap



Buddleia de David



Impatiente glanduleuse

La problématique des plantes exotiques envahissantes nécessite un engagement à différentes échelles. Par ce dépliant, le service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) souhaite vous sensibiliser et solliciter votre participation afin de lutter contre la propagation des espèces recensées dans votre commune.

GÉNÉRALITÉS


Les **néophytes envahissantes** sont des **plantes non-indigènes** (provenant d'une autre région géographique), qui réussissent à **s'établir** dans la nature et à **se répandre massivement aux dépens de la flore locale**. Elles se révèlent être de réels dangers pour la santé, la sécurité, l'agriculture et la biodiversité.

Plusieurs de ces plantes problématiques ont été introduites comme **plantes ornementales** et peuplent encore les jardins privés. Merci de nous aider à lutter contre leur propagation. **Contrôlez vos jardins.**

Toutes les espèces présentées ici figurent sur la **liste noire des plantes exotiques envahissantes** (Info Flora). L'utilisation de ces espèces dans l'environnement et la lutte à mettre en œuvre sont strictement réglementées selon diverses lois et ordonnances suisses (ODE, OPV, Lfo).

30 m

AILANTE



Les feuilles dégagent une odeur de cacahuète rance

Fruits

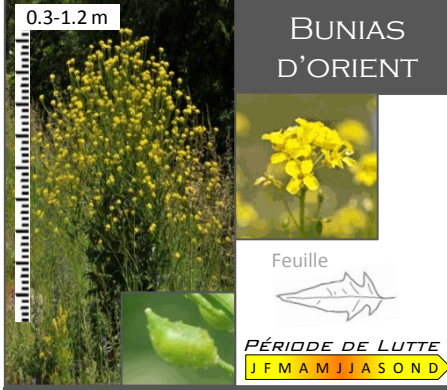
PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

ENDOMMAGE LES INFRASTRUCTURES
PROVOQUE DES IRRITATIONS

- LUTTE:**
- Petits individus: couper ou arracher
 - Éliminer régulièrement les rejets
 - Grands individus: informer le SFCEP

0.3-1.2 m

BUNIAS D'ORIENT



Feuille

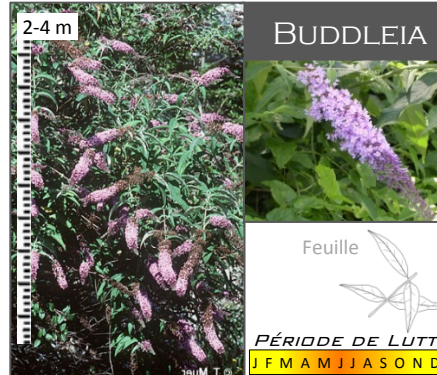
PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

ENVAHIT LES PRÉS ET PÂTURAGES ET DIMINUE LA QUALITÉ DU FOURRAGE

- LUTTE:**
- Grande population: faucher en pleine floraison (mai-juillet)
 - Plantes isolées: sectionner les racines 10 cm sous la surface et éliminez via les ordures ménagères

2-4 m

BUDDLEIA



Feuille

PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EXPANSION RAPIDE
TRÈS FORTE CONCURRENCE À LA FLORE LOCALE

- LUTTE:**
- Couper l'arbuste et dessoucher
 - Couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / UTO)

2-3 m

RENOUÉES ASIATIQUES



renouée du Japon, r. de Sakhaline, etc.

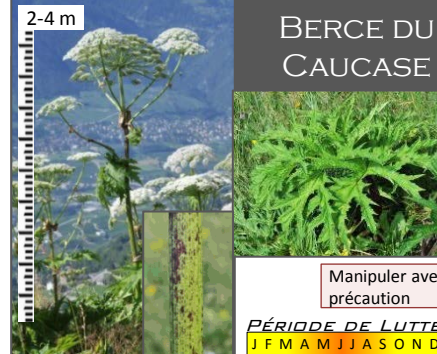
PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EVINCE LES ESPÈCES INDIGÈNES
DÉSTABILISE LES STRUCTURES (BERGES, TALUS DE ROUTE) !

- LUTTE:**
- 5 à 6 fauches
 - **Tout incinérer** (ordures ménagères / UTO)
 - Informer la commune

2-4 m

BERCE DU CAUCASE



Manipuler avec précaution

PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EVINCE LES ESPÈCES INDIGÈNES
PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES (SÈVE) !

- LUTTE:**
- Porter gants et manches longues
 - Sectionner les racines à 15 cm
 - Couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / UTO)

0.2-1.2 m

AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



Annonce et élimination obligatoire

PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

FORT POUVOIR COLONISATEUR
L'EXTENSION DE CETTE PLANTE REPRÉSENTE UN RISQUE SANITAIRE IMPORTANT

- LUTTE:**
- Arracher les plantes
 - Brûler les restes des plantes ou les faire évacuer (ordures ménagères / UTO). Ne pas composter!